

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2010 (20h30)

Étaient présents : MM. Gérard CROZIER, Maire, Jean-Michel CHAGNON, Mmes Catherine BESSON, Jocelyne CASTON, M. Guy VIGLIOCCO, adjoints, M. Bernard VINCENT, Mme Bernadette GOLIN, MM. Denis CORNILLON, Christian SIRON, Bernard COMTE, Olivier MIGNEREY, Jacky COLLIGNON, Albert PETIT, Mme Martine DEUS, M. Christian BEHAGHEL.

Étaient excusées : Jean-François DURAND (procuration donnée à Bernadette GOLIN), Mmes Martine COTTE, Corinne RINGUENOIRE (procuration donnée à Martine DEUS), Roselyne RASPAIL (procuration donnée à Jocelyne CASTON).

Secrétaire de séance : M. Christian SIRON.

La lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal précédente n'a soulevé aucune observation.

Projet ERIDAN : intervention de M. SEIMANDI de GRTgaz

M. le Maire a souhaité inviter M. Georges SEIMANDI responsable de projet (GRTgaz) et M. Claude COURTIN, ingénieur (GRTgaz), afin de dresser l'état d'avancement du projet ERIDAN, consistant à construire une canalisation enterrée de transport de gaz naturel sur environ 220 km, de Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône) à Saint-Avit (Drôme), entre 2013 et 2015. Cette invitation fait suite à la première réunion publique du 23 septembre 2009 organisée à Alex par la Commission Particulière du Débat Public. M. le Maire autorise le public présent à participer au débat après l'intervention de M. SEIMANDI.

Celui-ci rappelle tout d'abord que l'objectif premier des travaux est de renforcer la sécurité d'approvisionnement énergétique française et qu'aujourd'hui, même si le tracé a été affiné, la décision d'investir n'est pas encore certaine, puisqu'elle dépend de choix nationaux (interconnexion de réseaux, implantation de terminaux méthaniers).

Le débat public lancé en 2009 a néanmoins permis de recueillir et de prendre en compte un certain nombre de demandes des agriculteurs et des élus notamment, dans l'élaboration d'un tracé de moindre impact. Le projet concerne 55 communes, dont Alex avec pour contrainte, la traversée de la rivière Drôme. GRTgaz travaille sur un axe de passage Nord-Sud, d'une largeur de 600 mètres, à l'ouest du territoire communal. M. ROUDOT, présent dans le public demande les raisons d'un tel choix. La canalisation serait ainsi éloignée du centre urbanisé, des zones en développement, du pipeline et surtout en aval des captages d'eau existants, répond M. SEIMANDI. Les quartiers concernés sont brièvement listés. Des études d'impact et des études de sols seront menées jusqu'à la fin de l'année pour affiner encore le tracé. Les propriétaires concernés ne sont pas encore connus. M. MIGNEREY, conseiller municipal, demande quelle sera la durée des travaux sur Alex. M. SEIMANDI indique qu'il faudrait compter 3 à 4 mois, mais davantage pour la seule traversée de rivière. M. BONI, alexois, interpelle avec mécontentement les représentants de GRTgaz, pour la légèreté dont leurs techniciens ont fait preuve dans leur travail, sur le terrain, lors des premiers sondages commandés par la société. Des sondages ont semblé-ils être réalisés en bordure de voie ferrée sans information ni autorisation préalable de certains propriétaires. M. COURTIN explique que les travaux ont fait l'objet de déclarations et d'autorisations préalables, que tous les propriétaires ont été contactés, à l'exception des exploitants, et que dans un cas seulement, les techniciens ont déplacés le point de sondage de quelques mètres le jour de l'intervention à cause de contraintes physiques, sans vérifier l'appartenance de l'emplacement choisi. M. SEIMANDI reconnaît à travers cet exemple que les procédures et la communication peuvent encore être améliorées. M. SILVESTRE, alexois, demande quelles seront les prochaines étapes. Si la décision d'investir est prise, une déclaration d'utilité publique devra être obtenue des plus hautes instances après les conclusions des différentes études en cours et de l'enquête publique qui aura lieu à l'automne 2011. Des réunions publiques seront parallèlement organisées dans les communes. Les propriétaires concernés seront par la suite invités à signer une convention. Un état des lieux sera dressé dans tous les cas, avant et après travaux.

M. le Maire remercie M. SEIMANDI pour avoir répondu à son invitation. Ce dernier rappelle pour conclure deux sites Internet dédiés au projet ERIDAN régulièrement actualisés : <http://www.eridan.grtgaz.com> et www.debatpublic-eridan-gaz.org

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance précédente, et reprend l'ordre du jour.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Avenant au contrat d'affermage de gestion de l'assainissement, intégrant les missions de diagnostic et de contrôle des installations non collectif.

M. le Maire rappelle que depuis la loi du 3 janvier 1992, les communes doivent instituer le contrôle des installations d'assainissement non collectif. La loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 précise le calendrier du contrôle des installations neuves ou anciennes. Pour ces dernières, tous les contrôles doivent être effectués avant le 31 décembre 2012.

Il rappelle que le 7 juillet 2003, la Commune d'Allex avait choisi d'adhérer au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val de Drôme (SIAVD) en lui confiant l'exercice de cette mission de contrôle obligatoire. Le 31 mars 2008, la Commune s'est finalement retirée de ce syndicat, considérant que les services proposés, l'organisation, la communication, mais surtout la tarification mise en place par le SIAVD ne répondaient plus aux attentes des élus et des propriétaires privés concernés.

Le Maire ajoute que VEOLIA Eau est délégataire du service public communal de l'assainissement (collecte et traitement) jusqu'au 31 mars 2014 en vertu du contrat d'affermage signé en 2004, et que l'opérateur a été consulté sur les conditions d'exercice d'une telle mission. M. Julien MALANDAIN (VEOLIA Eau), sur invitation de M. le Maire, détaille les prestations, délais, et tarifs proposés par VEOLIA, après avoir indiqué que 35 % environ des habitations sur Allex étaient concernées par le diagnostic ou contrôle des installations. Il souligne qu'il s'agit bien d'un tarif forfaitaire de 60 € HT/installation (et non plus d'une redevance annuelle), à régler une fois la prestation effectuée, à raison d'un contrôle tous les huit ans en moyenne (en l'état actuel de la réglementation). Le contrôle consiste en la visite, sur rendez-vous, d'un technicien qui relèvera le type d'installation de chaque habitation non raccordée, vérifiera son bon fonctionnement, conseillera et préconisera des améliorations, en fonction des risques identifiés ou potentiels d'infiltration et de pollution de la nappe phréatique. M. MALANDAIN termine en disant que VEOLIA est en mesure de réaliser le premier diagnostic des installations existantes avant décembre 2012, conformément à la loi.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de confier les opérations de contrôle des installations d'assainissement non collectif à VEOLIA Eau, en les intégrant au contrat initial d'affermage, par avenant.

LOCAUX « LA POSTE » : RESTITUTION DU LOGEMENT A LA COMMUNE

M. le Maire rappelle que la Commune donne en location à La Poste un bâtiment communal situé Place du Village, comprenant un bureau à usage commercial et un logement de fonction situé au-dessus. Cette location est actuellement couverte par un bail commercial de 9 ans, reconductible, signé le 21 février 2001. Le loyer est actualisé à l'expiration de chaque période triennale, en fonction de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction. Au 1^{er} janvier 2010, le loyer annuel a donc été fixé à 4 194,08 €, soit 1 048,52 €/trimestre.

Par courrier, la Direction Opérationnelle de l'Immobilier de La Poste a informé la Commune qu'elle n'avait plus l'utilité du logement, et qu'elle souhaitait le restituer. Le Maire propose dès lors d'établir pour le logement que la Commune continuera de louer en direct, un bail d'habitation de 3 ans, reconductible, dont le loyer fixé à 550 €/mois, sera révisé chaque année en fonction de la variation de l'Indice de Référence des Loyers, et d'actualiser le bail commercial du bureau de Poste (service public) en fixant un nouveau loyer à 1 920 €/an ou 480 €/trimestre. Le Maire souligne que ces propositions tiennent compte des prix du marché communiqués par les offices notariaux pour les baux d'habitation. Il souhaite en outre que le loyer du logement ne devienne pas inaccessible, pour garder sur la Commune, une certaine mixité sociale. Chaque conseiller est appelé à donner son avis. Si le loyer fixé pour le bureau de Poste fait l'unanimité, certains conseillers s'interrogent sur le rôle et les compétences d'une Commune en matière immobilière d'une part, et en matière sociale d'autre part, s'agissant par exemple des règles et conditions d'attribution de logement à mettre en place. M. le Maire rappelle que les questions relatives à la gestion du patrimoine communal seront débattues lors de l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Il accepte néanmoins de reporter la délibération afférente au loyer du logement.

DIVERS

• Démission de Christian BEHAGHEL

M. le Maire annonce la démission au 31 mai 2010 de M. Christian BEHAGHEL, qui a choisi de rejoindre dans quelques semaines, sa région d'origine. Il est félicité et remercié pour l'excellent travail qu'il a accompli en tant que conseiller municipal et en tant que Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Allex-Grâne.

● **M.A.R.P.A. (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées)**

Après la visite de la MARPA de Saint-Etienne-du-Bois (01) en avril 2009, M. le Maire évoque la visite de la MARPA d'Anneyron (26) le 7 mai dernier, établissement qui vient juste d'ouvrir ses portes. Il précise qu'aujourd'hui, seul le résultat des enquêtes de besoins, encore en cours, permettra de mettre en œuvre un tel projet sur Alex.

● **Réunion publique**

M. le Maire poursuit en annonçant une prochaine réunion publique, pour évoquer justement avec la population le projet de MARPA, les orientations prises lors du Débat d'Orientation Budgétaire, mais aussi la sécurité et prévention routière, ou encore l'élaboration du PLU (en remplacement du POS).

● **Travaux de réhabilitation de la mairie**

Les travaux se terminent dans le respect du planning prévisionnel et le retour des services dans les nouveaux locaux est prévu en juillet. M. CHAGNON, 1^{er} adjoint, ajoute que cinq maçons ont été consultés pour effectuer les travaux de réhabilitation du mur de soutènement, et que la proposition technique et financière de l'un d'entre eux a été retenue. Des travaux d'enfouissement de ligne électrique au centre du village seront aussi à prévoir courant 2011, en fonction d'un projet formulé par EDF.

● **Prévention et sécurité routière**

Pour mettre en œuvre le travail de la commission prévention et sécurité routière, un tracé provisoire de places de stationnement a été effectué dans la Montée de la Butte, après information faite aux riverains, pour notamment garantir l'accès aux véhicules de secours. Le stationnement sera également réglementé le long de la route départementale, lieudit Barnaire ; la sécurité des piétons n'y est pas suffisante. M. le Maire souligne à ce propos, les vitesses excessives enregistrées par le cinémomètre acquis par la Commune, et fait part de sa stupéfaction quant aux risques pris par les automobilistes sur les routes départementales et communales.

● **Personnel communal**

Tous les conseillers sont invités à la cérémonie organisée le 4 juin prochain, à l'occasion du départ à la retraite de Mme Josiane SYLVESTRE et Mme Agnès BOFFARD. Le Maire indique d'autre part qu'il a embauché provisoirement, pour une durée d'un mois, M. Raymond GROUBET, pour renforcer l'équipe technique, compte tenu du congé de maladie prolongé d'un agent communal titulaire.

● **C.I.S.P.D.**

M. VIGLIOCCO, adjoint, fait le point sur une rencontre avec M. Jacques FAYOLLET, 3^{ème} adjoint à Loriol et Président du C.I.S.P.D. (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance). Ce conseil, appelé à devenir un syndicat, engage des missions et des expériences qui méritent d'être suivies attentivement, même si la première réunion du 9 novembre 2009 sur le sujet, n'avait pas été convaincante.

● **Opéra et châteaux 2010**

Pour terminer, M. le Maire annonce que le 3 juillet 2010, se déroulera exceptionnellement dans le parc de la Maison Saint-Joseph, un concert lyrique dans le cadre du festival « Opéra et château » 2010, concert organisé par l'Union Symphonique et Culturelle de Crest.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 23h50.